
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le *Règlement d'emprunt #895-23 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour l'aide aux citoyens dans le cadre du Programme d'ÉcoPrêt.*

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	4 décembre 2023
Dépôt	4 décembre 2023
Adoption du Règlement	19 décembre 2023
Avis public pour la tenue du registre	8 janvier 2024
Tenue du registre	15 janvier 2024
Transmission au MAMH	19 janvier 2024
Approbation par le MAMH	8 mars 2024
Entrée en vigueur	13 mars 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 13^e JOUR DU MOIS DE MARS 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière